États financiers

Tribunal Canadian des droits de la personne

États financiers 2009-2010

Tribunal Canadien des droits de la personne

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du ministère. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. L'information financière soumise pour la préparation des Comptes publics du Canada et incluse dans le Rapport ministériel sur le rendement du ministère concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la Loi sur la gestion des finances publiques, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le ministère.

Shirish P. Chotalia	-	
Présidente		Directeur exécutif et Registraire
Ottawa, Canada	Date	

Les états financiers du ministère n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

État des résultats (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars (en dollars)

	2	2010			
	Audition des plaintes	Services			
	devant le Tribunal	internes	Total	Total	
Charges					
Charges de fonctionnement					
Salaires et avantages sociaux	1,396,709	1,262,494	2,659,203	2,616,404	
Location	110,148	969,748	1,079,896	1,112,118	
Services professionnels et spéciaux	657,108	286,220	943,328	701,104	
Transports et télécommunications	300,798	184,815	485,613	384,196	
Fournitures et approvisionnements	264	96,264	96,528	81,709	
Amortissements	0	56,366	56,366	60,598	
Communications	84	41,422	41,506	59,163	
Achat de services de réparation et entretien	0	34,198	34,198	30,921	
Autres	0	14,267	14,267	12,269	
Total des charges	2,465,111	2,945,794	5,410,905	5,058,482	
Revenus					
Revenus divers	0	55	55	696	
Total des revenus	0	55	55	696	
Coût de fonctionnement net	2,465,111	2,945,739	5,410,850	5,057,786	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière (non vérifier) au 31 mars (en dollars)

	2010	2009
ACTIFS Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 4)	11,219	76,241
Total des actifs financiers Actifs non financiers	11,219	76,241
Charges payées d'avance	15,010	15,010
Immobilisations corporelles (note 6)	157,249	183,133
Total des actifs non financiers	172,259	198,143
TOTAL ACTIFS	183,478	274,384
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5) Indemnités de vacance et congés	274,725	428,450
compensatoires	98,388	87,116
Indemnités de départ (note 7b)	439,995	507,192
TOTAL PASSIFS	813,108	1,022,758
AVOIR DU CANADA	(629,630)	(748,374)
TOTAL PASSIFS ET AVOIR DU CANADA	183,478	274,384

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir du Canada (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars (en dollars)

État de l'avoir du Canada (*non vérifié*) Exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2010	2009
Avoir du Canada, début de l'exercice	(748,374)	(640,154)
Coût de fonctionnement net	(5,410,850)	(5,057,786)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	4,314,680	3,885,086
Revenus non disponibles pour dépenser	(55)	(696)
Remboursements de dépenses des années précédents	(3,743)	(1,741)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	88,704	(66,577)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	1,130,008	1,133,494
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(629,630)	(748,374)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars (en dollars)

État des flux de trésorerie (non vérifié) Exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2010	2009
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net Éléments n'affectant pas l'encaisse :	5,410,850	5,057,786
Amortissement des immobilisations corporelles	(56,366)	(81,709)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1,130,008)	(1,133,494)
Variations de l'état de la situation financière :		

Tribunal Canadien des droits de la personne

Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(65,022)	24,607
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	-	1,010
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	209,650	(166,200)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	4,369,104	3,702,000
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	30,482	114,072
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	4,399,586	3,816,072

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

1. Mandat et objectifs

Le Tribunal Canadien des droits de la personne est un organisme quasi judiciaire créé par le Parlement sous la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour entendre les plaintes de discrimination et décider si certaines pratiques contreviennent à la loi. Le Tribunal n'entend que les plaintes qui lui sont renvoyées par la Commission Canadienne des droits de la personne, habituellement après une enquête complète de celle-ci. La Commission règle la plupart des différends sans avoir à recourir au Tribunal. Les affaires qui sont renvoyées au Tribunal comprennent généralement des questions juridiques complexes, de nouveaux enjeux relatifs aux droits de la personne, de domaines inexplorés de la discrimination ou encore de plaintes probantes à multiples aspects devant être entendues sous serment.

Le Tribunal instruit également des affaires en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE).

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes:

- a) Crédits parlementaires Le Tribunal Canadien des droits de la personne est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Tribunal Canadien des droits de la personne ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.
- b) Encaisse nette fournie par le gouvernement Le Tribunal Canadien des droits de la personne fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Tribunal Canadien des droits de la personne est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Tribunal Canadien des droits de la personne sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le

- gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- c) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le ministère. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- d) Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. La pluparts de ceux-ci proviennent des frais relatifs à l'accès à l'information et de pénalités adjugées à l'encontre de certains parties devant le tribunal.
- e) Charges Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :
 - Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite: Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Tribunal Canadien des droits de la personne au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

- g) Les débiteurs et les prêts sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain. Aucune provision n'est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain car tout débiteur est considéré recouvrable.
- h) Immobilisations corporelles Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisationsPériode d'amortissementMachines et matériel5 à 10 ansMobilier et agencements10 ansMatériel informatique3 ans

i) Incertitude relative à la mesure — La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Tribunal Canadien des droits de la personne reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Tribunal Canadien des droits de la personne diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

		2010	2009
		(en dollar	s)
Coût de fon	ctionnement net	5,410,850	5,057,786
	s pour les postes ayant une incidence sur le coûncidence sur les crédits :	t de fonctionnement r	net, mais qui
Ajouter (moins) :	Services fournis gratuitement	(1,130,008)	(1,133,493)
()	Amortissement des immobilisations corporelles	(56,366)	(81,709)
	Variation des indemnités de vacance et congés compensatoires	(11,273)	(18,109)
	Variation des indemnités de départ	67,197	(56,908)
Ajouter :	Revenus divers	55	696
	Remboursements de dépenses des années précédents	3,743	1,741
	s pour les postes sans incidence sur le coût de f e sur les crédits :	onctionnement net, m	nais ayant
Ajouter :	Acquisition d'immobilisations corporelles	30,482	114,072
	Variation des charges payées d'avance	0	1,010
Crédits de l'	exercice en cours utilisés	4,314,680	3,885,086

b) Crédits fournis et utilisés

	Crédits fournis			
	2010	2009		
	(en dollar	s)		
Crédit 15 — Dépenses de fonctionnement	4,500,721	4,334,277		
Montants législatifs	377,254	324,514		
Moins:				
Crédits annulés : Fonctionnement	(563,295)	(773,705)		
Crédits de l'exercice en cours utilisés	4,314,680	3,885,086		

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

		2010	2009	
		(en dollar	s)	
Encaisse net	te fournie par le gouvernement	4,399,586	3,816,072	
Revenu non	disponible pour dépenser	55		
Remboursem précédents	nents de dépenses des années	3,743		
Variation de I	a situation nette du Trésor			
	Variation des débiteurs et des avances	65,022	(24,607)	
	Variation des créditeurs et des charges à payer (153,726)		91,184	
		(88,704)	66,577	
Crédits de l'	exercice en cours utilisés	4,314,680	3,885,086	

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances:

	2010	2009
	(en c	lollars)
Débiteurs - Autres ministères et organismes	5,489	64,269
Débiteurs de l'extérieur	5,230	11,472
Avances aux employés	500	500
Total	11,219	76,241

5. Créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des créditeurs et charges à payer:

	2010	2009
	(en d	ollars)
Créditeurs - Autres ministères et organismes	110,386	120,913
Créditeurs et charges à payer	164,339	307,537
Total	274,725	428,450

6. Immobilisations corporelles (en dollars)

	Coût			Amortissement cumulé						
Catégorie d'immobili- sations	Solde d'ouver- ture	Acquisi- tions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouver -ture	Amortis- sement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2010 Valeur comptable nette	2009 Valeur comptable nette
Machines et matériel	12,796	0	0	12,796	(7,834)	(1,302)	0	(9,136)	3,660	4,962
Mobilier et agencements	21,863	0	0	21,863	(17,844)	(920)	0	(18,764)	3,099	4,019
Matériel informatique	578,450	30,482	0	608,932	(404,298)	(54,144)	0	(458,442)	150,490	174,152
Total	613,109	30,482	0	643,591	(429,976)	(56,366)	0	(486,342)	157,249	183,133

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 est 56,366\$ (2009 – 81,709\$)

7. Avantages sociaux

a) Prestations de retraite: Les employés du Tribunal Canadien des droits de la personne participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2009-10 les charges s'élèvent à 272,378\$ (234,299\$ en 2000-09), soit environ 1,9 fois (2,0 en 2008-09) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ : Le Tribunal Canadien des droits de la personne verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

	2010	2009
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	507,192	450,284
Charge pour l'exercice	38,010	57,715
Prestations versées pendant l'exercice	(105,207)	(807)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	493,995	507,192

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Tribunal Canadien des droits de la personne peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2011	2012 et exercices ultérieurs	Total (en dollars)
Biens et services	130,131	10,058	140,189

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Tribunal Canadien des droits de la personne est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Tribunal Canadien des droits de la personne conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Tribunal Canadien des droits de la personne reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué dessous.

Services fournis gratuitement:

Au cours de l'exercice, le Tribunal Canadien des droits de la personne reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Tribunal Canadien des droits de la personne :

	2010	2009	
	(en dollars)		
Installations	946,857	959,822	
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	183,151	173,672	
Total	1,130,008	1,133,494	

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Tribunal Canadien des droits de la personne.